

## 1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

<b>Nom du produit</b>	<b>Optitemp HT 2</b>
<b>n° SDS</b>	DE-08316, AT-3189, UK-3721, IT-08316
<b>Utilisation du produit</b>	Lubrifiant
<b>Fournisseur</b>	Deutsche BP Aktiengesellschaft Industrial Lubricants & Services Erkelenzer Straße 20, D-41179 Mönchengladbach Germany
	Telefon: +49 (0)2161 909-319 Telefax: +49 (0)2161 909-392 Carechem: +44 (0) 208 762 8322
<b>NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE</b>	

## 2. Information sur les composants

Huile minérale très raffinée et additifs.

Nom chimique	no CAS	%	EINECS / ELINCS.	Classification
phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyle)-4-nonyl-	4306-88-1	1 - 5	224-320-7	Xi; R36/37/38 R52/53

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## 3. Identification des dangers

La préparation n'est pas classée dangereuse selon la directive 1999/45/CE modifiée et adaptée.

### Effets et symptômes

<b>Yeux</b>	Peut causer une irritation oculaire mineure.
<b>Peau</b>	Un contact prolongé ou répété peut entraîner un dessèchement de la peau et provoquer une irritation ou une dermatite.
<b>Inhalation</b>	L'inhalation de brouillard ou de vapeurs d'huile à hautes températures peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale et la diarrhée.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané bien connu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation, déplacer la victime hors de la zone contaminée. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si de grandes quantités de cette substance sont ingérées, appeler un médecin immédiatement.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

### Moyens d'extinction

#### Utilisables

En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse ou des poudres chimiques sèches.

#### Non utilisables

NE PAS utiliser de jet d'eau.

### Produits de décomposition dangereux

Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), composés halogénés, chlorure d'hydrogène. Quelques oxydes métalliques.

### Risques d'incendie/d'explosion inhabituels

Ce produit n'est pas considéré comme explosif selon les critères de réglementation établis.

### Protection des intervenants

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions personnelles

Contactez immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Voir Section: "Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle"). Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (Voir Section: "Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies").

### Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage

Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable à l'eau aux fins d'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination. Éviter le contact de la substance déversée avec le sol pour prévenir son écoulement dans les cours d'eau de surface. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.

### Protection individuelle lors d'un grand déversement

Lunettes de protection. Vêtement de protection complet. Bottes. Gants. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas assurer une protection suffisante; consulter un spécialiste AVANT de toucher à ce produit.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

### Manipulation

Laver abondamment après usage.

### Entreposage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

### Classe de danger pour l'eau (CH)

1

### Classe de feu

F4s

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Nom des composants

huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (Huile minérale très raffinée)

### Limites d'exposition professionnelle

#### SUVA/CNA (Suisse).

Kurzzeitgrenzwerte: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: Brouillard d'huile minérale  
MAK: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Brouillard d'huile minérale

### Mesures de contrôle de l'exposition

Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

### Mesures d'hygiène

Se laver les mains après avoir manipulé ces composés ainsi qu'avant de manger, de fumer, d'aller aux sanitaires, de même qu'à la fin de la journée.

### Équipement de protection individuelle

#### Système respiratoire

Pas nécessaire. Toutefois, le recours à une ventilation appropriée fait partie des bonnes pratiques de l'industrie.

#### Peau et corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact prolongé avec la peau

#### Mains

Porter des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété. Gants résistants aux attaques chimiques. Recommandé : Gants en nitrile.

Le choix correct des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation et de l'état des gants (même les meilleurs gants résistants aux produits chimiques cèdent après des expositions répétées aux produits chimiques). La plupart des gants n'assurent qu'une protection de courte durée avant devoir être jetés et remplacés. Les milieux de travail spécifiques et les pratiques de manipulation des produits variant, des procédures de sécurité doivent être mises en place pour chaque application prévue. Les gants doivent donc être choisis en consultant le fournisseur/fabricant et avec une évaluation complète des conditions de travail.

## 9 . Propriétés physico-chimiques

<b>Couleur</b>	Jaune. (Fonçée.)
<b>Odeur</b>	Faible.
<b>État physique</b>	Solide. (Pâte.)
<b>Densité</b>	<1000 kg/m <sup>3</sup> (<1 g/cm <sup>3</sup> ) à 20°C
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau.

## 10 . Stabilité du produit et réactivité

<b>Incompatibilité avec différentes substances</b>	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes, les acides et Alcalins.
<b>Polymérisation Dangereuse</b>	Ne se produira pas.

## 11 . Informations toxicologiques

### Toxicité chronique

#### Effets cancérogènes

Aucun composant de ce produit à des niveaux supérieurs à 0,1 % n'est reconnu comme cancérogène par l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH), le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou la Commission européenne (CE).

## 12 . Informations écotoxicologiques

<b>Persistance/dégradabilité</b>	Biodégradable
<b>Mobilité</b>	Non volatil. Liquide. Insoluble dans l'eau.
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Non classé comme dangereux.

## 13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

### Remarques sur l'élimination des déchets / Information sur les déchets

Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Consulter un professionnel de l'environnement pour déterminer si les réglementations nationales ou locales classent les matériaux répandus ou contaminés comme déchets dangereux.

Pour le transport, le recyclage, le traitement, le stockage ou la mise au rebut, n'utiliser que des professionnels agréés.

<b>Code ODS</b>	1730
-----------------	------

## 14 . Informations relatives au transport

Classé non dangereux pour le transport (ADR/RID, ADN, IMDG, ICAO/IATA)

## 15 . Informations réglementaires

### Renseignements à indiquer sur l'étiquette

<b>Phrases de risque</b>	Ce produit n'est pas classifié selon les règlements de l'Union européenne.
<b>Réglementations de l'Union Européenne</b>	La classification et l'étiquetage ont été réalisés selon les directives européennes 1999/45/CE et 67/548/CEE modifiées et adaptées.
<b>Autres règlements</b>	
<b>Inventaires</b>	AICS de l'Australie (Inventaire australien des substances chimiques): Indéterminé.
	DSL du Canada (Liste des substances internes au Canada): Indéterminé.
	IECS de Chine (Inventaire chinois des substances chimiques): Figurant dans l'inventaire.
	EINECS/ELINCS européen (Répertoire/Liste européen(ne) des produits chimiques commercialisés): Conforme.
	ENCS du Japon (Inventaire japonais des substances chimiques): Indéterminé.
	ECL de la Corée (Liste coréenne des produits chimiques existants): Indéterminé.
	PICCS des Philippines (Inventaire philippin des produits et des substances chimiques): Indéterminé.

<b>Phrases d'avertissement supplémentaire</b>	Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
<b>Classe de toxicité</b>	Non classé comme toxique
<b>No. OFSP T</b>	621000
<b>Teneur en COV</b>	0%

## 16 . Autres informations

**La référence du texte complet des phrases R se trouve dans les Sections 2 et 3**

R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Historique

**Date d'édition** 08/06/2005.  
**Date de la précédente édition** Aucune validation antérieure.  
**Élaborée par** Product Stewardship

### Avis au lecteur

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une ou des applications autres que celles indiquées sans nous consulter.

Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoit les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.